

Oruark, DEM. TRANS.

2d. sold. met 4 l / 11 E. des travailleurs ann. 1^{re} du Glac
F. 18. 11. 15 à l'H. d'Évacuation n. 15 m. 50841

L à Poperinghe ^{anglais, Henry Lisenbaert} cins. 11. 3^e tombe 41. 13^e
Exhumé et réposé au cimetière communal de Hornu.

DOSSIER TRANSMIS (Proc. Rainaut)
M^{me} V^{re} Duart chargée de la com. n. 133. Wasmès
le 15. 4. 21; dem. c. a. d. (8c).

E/C 405/19-5-21 à M^{me} V^{re} Duart,
pas en pou. c. d., enf. ouverte.

E/C 405/19-5-21 à Poperinghe, dem. c. a. d.

Poperinghe le 22/5/21; ne peut satisfaire à la demande
(8c).

E. 11076^e du 6-5-21 Questionn. b. Q. G. E. Grouper.
E. 11076^e du 6-5-21 fiche Gm. id.

E/C 8211/7-5-21 à G. M. T. A. G. dem. copie c. d.

Gm. 1/19. 21092 du 10. 6. 21, env. copie c. d. (8c)

E/C 8835/29-6-21 à G. M. T. A. G. dem. ext. rég.
mat. 1/2

E/C 8835/29-6-21 à Hornu, dem. ext. acte de

(8. 1. 21/2)

naissance, etc.: acte mariage, et si m^{le} était
légalement domiciliée sans la commune, lors
(son t.

E/C 8835/29.5.21 à M^{de} transm: copie d
et dem: à faire tenir, un extrait à M^{ne} H^{oe}
(Duant.

Honne le 17.21 m^{le} était légalement domiciliée dans
la commune où est acte de mariage, et de naissance
(80)

GM 4 L le 5.8.21, eno ext m^{le} (80)

E/C 10895 du 24.8.21 à Abele dem: cad.

Waton le 27.1.21; le décès n'a pas été enregistré (80)

E/C 12693/20.9.21 à M^{de} transm: Somen
à l'effet de provoquer jug^t établissant
la déclamation, justifiée de t de m^{le}

M^{le} Bougmestre d'Honne. Hainaut Le 7⁵ Oct 1921 Demande
le transfert du corps.

S.E. 11918 - 17.10.21. à M^{le} Bougmestre d'Honne. Impossible
d'auoir le transfert aux frais de l'Etat. Exh.
terminées dans ce cas: Si les parents veulent payer Vous
les frais à charge ils peuvent obtenir l'autorisation de
faire le transfert.

2
Duart, Prosper

J.M. C'AG. 36808 du 10-11-21; l. n. 11/16
transm. à J.M. 4 L (E)

J.M. d. de l. 14/11/21 fiche et questionn. en retour,
mil. primum + le 18-11-15 à Ecole près de Poperinghe (E)

Hôpital d'évacuation n° 15, 19-11-21, Transm. cad. 2 am. (E)

E. 11075^e du 1-12-21 à V. T. Duverd - dem. adh^{ts}
témoins.

V. Duvert, H. R. 4, a eu nouv. par Croix Rouge de
Genève. Dem. transf. du corps (E)

M^{me} Adélaïde Fontaigne du 4-11-21: fait des instances
pour obtenir l'ex. aux frais de l'état.

J. E. 19360 du 23-11-21 à M^{me} Adélaïde Fontaigne: Imp.
de satisfaction à ce dem. exch. term. à Poperinghe

J. E. 20816 du 4-1-22 au Com^t du Secteur III: plan de travail
de février mentionne exch. le 21-2-22 d'un nommé Duart Prosper,
4. l. - n'y a-t-il pas erreur, ne s'agit-il pas de Duart Prosper.

Com^t du Sect. III de Roulers du 5-1-22: Il s'agit du nommé
Duart Prosper, 4. l. - envoie questionnaire demandé

J. E. 20963 du 9-1-22 au Com^t du Sect. III: env. en retour questionn.

et permis d'inhumation tellet à l'exh.

S.E. 2064 du 9-1-22 à M^{me} P^{re} Duart: Dossier en teyle.
exh. se fera tout peu - avertir d'avance.

S^t III du 25-3-22: Retourne dossier dont le quest. perierne
comme lieu d'inhumation "Bosquet". Transm. lettre de M^{me}
P^{re} Duart du 25-3-22 qui renvoie que ce mil^{ite} est à l'inhumation.

S.E. 23278 du 29-3-22 au S^t III: Transm. en retour dossier
ainsi que la lettre de M^{me} P^{re} Duart et fait connaître
que cette lettre se rapporte à un autre fils de la v^{ie} nomme
Duart Victor - Ind. si ce mil^{ite} est à l'inhumation française de
Wippenhook à Poperinghe.

S^t III du 6-4-22: Fait savoir que ce mil^{ite} est à l'inhumation
anglaise de Remy - Essenaock à Poperinghe L^{re} 103.

S^t III n^o 1985 du 10-5-22 env. L^{re} d'inhumation en double n^o 908 (S).

S^t III le 1^{er} env. L^{re}.

L'admⁱⁿistrateur de l'Orme le 29-5-22 rappelle lettre du
5-10-1921 demandant le transfert ?? (B.H.)

S.E. 2133 le 7-6-22 au Bourgm^e de l'Orme fait savoir que c'est
à tort qu'il a été répondu le 17-10-21 par notre lettre S.E. 1773
que les exh^{um}ations terminées à Poperinghe, ceci est vrai p^{ar} le
C^{orps} commun^{al}, mais non p^{ar} le C^{orps} mil^{itaire} britannique où reposent
les restes de Duart. C'est ainsi que le corps de ce mil^{ite} est à l'inhumation.

DOSSIER TRANSMIS 3

Druart, Prosper

Lettre n° 01 #1 m. le 50841

a été exécuté le 11-11-1922 et est rentré à Norme le 10 du
même mois. La dmt de restitution a été faite en temps
utile

